## **AVIS PUBLIC**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 384-24 TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE PROMENADE ENTRÉE EN VIGUEUR

## AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 384-24 concernant la taxe sur l'immatriculation a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion : 27 mars 2024
Dépôt du projet de règlement : 27 mars 2024
Adoption du règlement : 24 avril 2024
Entrée en vigueur : 1er juin 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <a href="http://mrcrdn.qc.ca">http://mrcrdn.qc.ca</a>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 jour d'avril 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Directeur général et greffier-trésorier

> Tél.: 450-436-9321 Téléc.: 450-436-1977 www.mrcrdn.gc.ca